

## Section 9

### Physique de la matière condensée : propriétés électroniques et quantiques

L'évaluation, l'avancement de grade et le recrutement des chercheurs et chercheuses se basent sur des dossiers écrits. Les recrutements s'appuient en outre sur des auditions (présentation orale suivie de questions/réponses avec les membres de la section).

#### Remarques générales sur l'évaluation du métier de chercheur et de chercheuse

Le métier de chercheur et de chercheuse se décline dans de multiples activités. Dans le cadre de leur travail d'évaluation, les membres de la section considéreront l'ensemble de ces activités, en prêtant attention à leur nature, leur étendue, leur qualité et leur impact.

#### Remarques générales sur la rédaction des dossiers

La présentation sera informative, structurée, claire et synthétique. Elle prendra en compte tous les aspects du métier. Elle devra mettre en avant la contribution personnelle. Elle devra faire ressortir le positionnement, la motivation, l'originalité, les résultats significatifs et la portée des activités dans leur ensemble et dans leur contexte, ainsi que la créativité et la prise de risque.

#### Remarques générales sur les critères

Les critères donnés ci-dessous ne sont pas hiérarchisés. Il n'est pas nécessaire de répondre à la totalité des critères. L'évaluation prend en compte la trajectoire scientifique propre. Les candidats sont invités, s'ils le souhaitent à mentionner des événements ayant impacté leur parcours professionnel. Le poids de ces critères est adapté au stade d'avancement de la carrière.

#### Recommandations et critères pour le recrutement des chargés et chargées de recherche

La section émet un certains nombres de recommandations sur les pièces suivantes à fournir dans le dossier de candidature (cf guide du candidat) :

- Un rapport synthétique sur les travaux passés, permettant d'évaluer la **qualité et diversité du parcours en recherche** : il fera ressortir la qualité, la variété et la maîtrise des contributions scientifiques, les faits marquants, l'originalité des travaux dans leur contexte, les mobilités géographiques, la diversité et les mobilités thématiques, l'autonomie scientifique et la créativité du candidat ou de la candidate. *Aucune restriction sur le nombre de pages n'est imposée. La section recommande cependant de limiter ce rapport synthétique à 15 pages.*
- Un programme de recherche que le candidat souhaite développer, permettant d'évaluer la **qualité du projet scientifique** en indiquant le ou les laboratoires CNRS dans lesquels le projet pourrait être mené. Ce document fera ressortir le positionnement par rapport à l'état de l'art, l'ambition, l'originalité, la faisabilité et l'intégration du projet au niveau national, l'adéquation du profil et du projet du candidat au regard d'une thématique ou d'une affectation affichée

comme prioritaire dans l' arrêté d'ouverture des *concours* (AOC). *Aucune restriction sur le nombre de pages n'est imposée. La section recommande cependant de limiter ce document synthétique à 10 pages.*

- Choix de productions scientifiques (maximum 10) en appui du rapport d'activité et du programme de recherche, permettant d'évaluer l'**intérêt scientifique et la portée des travaux** ainsi que la contribution personnelle.
- Les candidats sont encouragés à expliciter la nature de leur production scientifique. Le rapport pourra éventuellement inclure des liens permettant de mesurer la portée scientifique de leur activité.

### **Recommandations et critères pour le recrutement des directeurs et directrices de recherche**

La section émet un certains nombres de recommandations sur les pièces suivantes à fournir dans le dossier de candidature (cf guide du candidat) :

- Un rapport synthétique sur les travaux passés, permettant d'évaluer
  - la **qualité et diversité du parcours en recherche** : le rapport fera ressortir la pertinence et l'originalité de l'activité, la qualité des résultats, la prise de risques, l'ouverture interdisciplinaire, les mobilités géographiques, la diversité et les mobilités thématiques...
  - la **reconnaissance et portée**, nationale et internationale, **des travaux de recherche** (distinctions, interventions invitées dans des conférences/colloques reconnus...)
  - la **qualité du tissu collaboratif et la capacité à concevoir, porter, fédérer et gérer des projets scientifiques** : partenariats académiques et/ou industriels, réseaux collaboratifs...
  - la **capacité à fédérer** et à promouvoir l'émergence d'une thématique spécifique au sein d'un laboratoire
  - la **qualité des actions de valorisation** en lien avec les acteurs socio-économiques : montage, participation et pilotage de projets, brevets, licences,...
  - la **qualité des actions de formation** : encadrement de doctorants, enseignement, organisation de stages/écoles...
  - la **participation à des actions de transfert des connaissances** : diffusion de l'information scientifique et technique (organisation de conférences/colloques/ateliers, édition scientifique...) et autres actions de médiation vers la société civile et le grand public
  - l'investissement dans des **tâches d'intérêt collectif** (expertise, animation, encadrement, direction, pilotage, participation simple...) au service de la communauté, au sein d'une équipe, d'un laboratoire, de réseaux professionnels, de comités, de sociétés savantes, de grandes (infra-)structures, d'instances nationales ou internationales...

*Aucune restriction sur le nombre de pages n'est imposée. La section recommande cependant de limiter ce rapport synthétique à 30 pages.*

- Un programme de recherche que le candidat souhaite développer, permettant d'évaluer la **qualité du projet scientifique** en indiquant le ou les laboratoires CNRS dans lesquels le projet pourrait être mené. Ce document fera ressortir le positionnement par rapport à l'état de l'art, l'ambition, l'originalité, la faisabilité et **l'intégration du projet** au niveau national, l'adéquation du profil et du projet du candidat au regard d'une thématique ou d'une affectation affichée comme prioritaire dans l'arrêté d'ouverture des *concours* (AOC) et au niveau national et international. *Aucune restriction sur le nombre de pages n'est imposée. La section recommande cependant de limiter ce document synthétique à 15 pages.*
- Choix de productions scientifiques (maximum 10) en appui du rapport d'activité et du programme de recherche, permettant d'évaluer **la régularité, l'intérêt scientifique et la portée des travaux** ainsi que la contribution personnelle.
- Les candidats sont encouragés à expliciter la nature de leur production scientifique. Le rapport pourra éventuellement inclure des liens permettant de mesurer la portée scientifique de leur activité.

**Recommandations et critères pour l'évaluation périodique des chercheurs et des chercheuses (vague, mi-vague)**

*La section recommande fortement que les rapports à mi-vague et à vague ne dépassent pas 15 et 25 pages respectivement (hors bibliographie renseignée en annexe). Le rapport est aussi une occasion d'expliquer les difficultés rencontrées.* Les critères sont :

- **Qualité et diversité du parcours en recherche** : pertinence et originalité de l'activité, qualité des résultats, prise de risques, ouverture interdisciplinaire, mobilités géographiques, diversité et mobilités thématiques, séjours dans l'industrie,...
- **Intérêt scientifique et portée de la production** : publications, interventions dans des séminaires, conférences ou colloques, rapports, logiciels, bases de données...
- **Reconnaissance et portée, nationale et internationale, des travaux de recherche** : distinctions, interventions invitées dans des conférences/colloques reconnus...
- **Qualité du tissu collaboratif et capacité à concevoir, porter, fédérer et gérer des projets scientifiques** : partenariats académiques et/ou industriels, réseaux collaboratifs...
- **Qualité de l'intégration des activités dans le laboratoire**, capacité à **fédérer** et promouvoir l'émergence d'une thématique spécifique au sein d'un laboratoire
- **Qualité des actions de valorisation** en lien avec les acteurs socio-économiques : montage, participation et pilotage de projets, brevets, licences,...
- **Qualité des actions de formation** : encadrement de doctorants, enseignement, organisation de stages/écoles...
- **Participation à des actions de transfert des connaissances** : diffusion de l'information scientifique et technique (organisation de conférences/colloques/ateliers, édition scientifique...) et autres actions de médiation vers la société civile et le grand public
- Investissement dans des **tâches d'intérêt collectif** (expertise, animation, encadrement, direction, pilotage, participation simple...) au service de la communauté, au sein d'une équipe,

d'un laboratoire, de réseaux professionnels, de comités, de sociétés savantes, de grandes (infra-)structures, d'instances nationales ou internationales...

### **Recommandations et critères pour l'avancement de grade des chercheurs et des chercheuses**

L'évaluation prendra en compte les travaux antérieurs dans leur ensemble, en considérant particulièrement ceux réalisés depuis le dernier avancement de grade ou recrutement. *La section recommande fortement que l'ensemble du dossier de candidature n'excède pas 25 pages.* Les critères sont :

- **Qualité et diversité du parcours en recherche** : pertinence et originalité de l'activité, qualité des résultats, prise de risques, ouverture interdisciplinaire, mobilités géographiques, diversité et mobilités thématiques, séjours dans l'industrie,...
- **Régularité, intérêt scientifique et portée de la production** : publications, interventions dans des séminaires, conférences ou colloques, rapports, logiciels, bases de données...
- **Reconnaissance et portée, nationale et internationale, des travaux de recherche** : distinctions, interventions invitées dans des conférences/colloques reconnus...
- **Qualité du projet scientifique**, sa motivation en termes de défis (sociétaux, scientifiques..), son originalité et son positionnement par rapport à l'état de l'art, son ambition et sa faisabilité, la maîtrise des méthodologies associées, son adéquation et intégration dans le laboratoire d'accueil et au niveau national et international
- **Qualité du tissu collaboratif et capacité à concevoir, porter, fédérer et gérer des projets scientifiques** : partenariats académiques et/ou industriels, réseaux collaboratifs...
- **Qualité de l'intégration des activités dans le laboratoire, capacité à fédérer** et promouvoir l'émergence d'une thématique spécifique au sein d'un laboratoire
- **Qualité des actions de valorisation** en lien avec les acteurs socio-économiques : montage, participation et pilotage de projets, brevets, licences,...
- **Qualité des actions de formation** : encadrement de doctorants, enseignement, organisation de stages/écoles...
- **Participation à des actions de transfert des connaissances** : diffusion de l'information scientifique et technique (organisation de conférences/colloques/ateliers, édition scientifique...) et autres actions de médiation vers la société civile et le grand public
- Investissement dans des **tâches d'intérêt collectif** (expertise, animation, encadrement, direction, pilotage, participation simple...) au service de la communauté, au sein d'une équipe, d'un laboratoire, de réseaux professionnels, de comités, de sociétés savantes, de grandes (infra-)structures, d'instances nationales ou internationales...

### **Critères pour les demandes ou renouvellements d'éméritat**

- **Qualité de l'activité scientifique**
- Insertion du projet et de l'activité scientifique dans la **stratégie collective** du laboratoire et de l'équipe d'accueil
- **Investissement pour élargir le tissu collaboratif** de l'équipe d'accueil et **pour transmettre des savoirs et compétences**